



LA CONDITION DES JUIFS EN FRANCE DEPUIS 1789, par
Henry LUCIEN-BREN, Lyon, Effantin, 1900, un vol. in-8°.

La question juive a fait éclore, de notre temps, d'innombrables publications. Sans parler des polémiques soulevées par le rôle des juifs qui tend à devenir prépondérant dans notre société contemporaine, les diverses phases de leurs migrations à travers le monde et particulièrement de leur existence en France, ont été maintes fois exposées par les historiens. Mais les uns ont borné le champ de leurs travaux à une époque déterminée, les autres ont raconté les faits sans remonter à leurs causes. Il restait à présenter un tableau d'ensemble des diverses étapes de la législation qui, en un siècle, ont conduit les juifs de la situation d'étrangers qu'ils avaient sous l'ancien régime, à l'influence incontestée qu'ils exercent aujourd'hui sur les destinées nationales.

Ce changement ne s'est pas opéré, comme les réformes que réclament les besoins et les intérêts de la population, par une modification dans les mœurs et dans les coutumes, mais par l'action des légistes qui, sur ce point, comme sur tant d'autres, ont imposé à la nation l'expérience de leurs idées préconçues. Le décret de la Constituante du 27 septembre 1791 a émancipé les juifs et leur a octroyé le titre de citoyens avec tous les droits qu'il comporte. Un acte législatif accordant d'un seul coup la qualité de Français à toute une population d'étrangers sans condition de stage, sans enquête individuelle, sans aucune épreuve préalable, telle est l'origine de l'invasion juive dans les affaires publiques du pays. Puis, d'autres lois sont venues compléter le régime à l'ombre duquel la puissance juive s'est développée.

Pour exposer avec compétence des faits historiques qui ont ainsi leur